

# Les ateliers-projets de m2A

## Document référentiel

### Le contexte

---

Dans le cadre de sa nouvelle gouvernance « collaborative, pragmatique et confiante », m2A s'est engagée à mettre en place des ateliers-projets. Ces ateliers sont les instances privilégiées de la co-construction associant à la fois les élus communautaires et communaux, les équipes administratives, les partenaires et des représentants de la société civile.

Il appartient au Bureau de valider, sur proposition du Comité d'impulsion, la création d'un atelier-projet.

Il est essentiel que tous ceux qui y participent aient un même niveau d'information et puissent s'engager en connaissance de cause. C'est là, la raison d'être de ce document référentiel.

### Le sens des ateliers-projets

---

Le nouveau processus décisionnel insufflé par m2A est avant tout une transformation de la manière de penser, de travailler collectivement, de faire confiance à l'intelligence collective, en tenant compte des spécificités et des singularités de chacun pour croiser les regards.

Les pratiques du débat et de l'élaboration collective initiées par les ateliers-projets relèvent de méthodes différentes mais avant tout d'un état d'esprit différent. Celui-ci transforme le rapport à la décision : plus horizontal et plus partagé. Il affirme la foi en l'intelligence collective. Il fait confiance en la capacité de chaque élu qui le souhaite d'apporter sa part au processus de décision. Il sollicite le meilleur de chacun : l'écoute, l'implication, l'engagement dans la durée, l'acceptation de la complexité. C'est en tout cas, le refus de la posture partisane et de l'inspiration « communaliste ».

La philosophie des ateliers-projets repose sur l'idée que la concertation démocratique prend du temps. Elle requiert patience et intelligence pour savoir écouter, s'informer, discerner, nourrir sa pensée et concourir à la prise de décision.

C'est donc ici la culture du compromis nourri par le souci de l'intérêt général, en l'occurrence de l'intérêt communautaire au service des habitants et du territoire.

## Les principes généraux

---

### 1. La nature des ateliers-projets

On distingue deux types d'ateliers-projets :

- **Les ateliers-projets de faisabilité** : ils permettent d'approfondir et de co-construire des propositions en vue de débat et échanges en Forum puis de décision à soumettre au Comité d'impulsion, au Bureau et au final au Conseil d'agglomération
- **Les ateliers-projets de mise en œuvre** : ils sont chargés d'accompagner la mise en œuvre de projets décidés.

Le portage politique et technique ainsi que la composition des ateliers-projets sont validés par le comité d'impulsion qui en informe le Bureau.

### 2. Le portage politique et technique

Le portage politique et technique des ateliers-projets est assuré par un binôme élus-collaborateurs. Son rôle est particulièrement déterminant. Il a la responsabilité des travaux menés au sein de l'atelier-projet. En fonction de l'importance du sujet, le pilotage peut être confié à un comité restreint comprenant le Vice-président, les conseillers communautaires délégués, le DGA référent, le Directeur de pôle.

Outre la préparation globale de l'atelier-projet, les porteurs ont une mission d'animateurs pour favoriser les échanges, veiller à la qualité du débat et à l'émergence des propositions. Là encore, en fonction de l'importance et de la nature de l'atelier-projet, les porteurs pourront recourir à une tierce-personne plus spécialisée dans le débat public.

Si des ateliers-projets comportent un nombre important de membres, il est possible, voire conseillé, pour donner la possibilité à chacun de s'exprimer, de travailler en petits groupes au sein de l'atelier-projet. Là aussi, l'organisation de chaque atelier-projet est autonome.

### 3. La composition des ateliers-projets

Le principe est d'associer différentes ressources démocratiques. Les membres d'un atelier-projet sont issus de trois grands collèges :

- **Le collège des élus** : celui-ci comprend à la fois des élus communautaires et des élus municipaux
- **Le collège des experts** : celui-ci est composé des collaborateurs m2A et des partenaires tels que les collaborateurs des communes, les instances institutionnelles (service de l'Etat, de la Région, du Département, de syndicats - exemple des syndicats d'eau, CCI, chambres des métiers, de « satellites » de m2A (AURM, Soléa, Citivia...), des bureaux d'études (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre..) ou encore des associations représentatives du sujet traité par l'atelier-projet.
- **Le collège de la société civile et des organisations** : il convient de s'appuyer prioritairement sur le Conseil de développement de l'agglomération mulhousienne. Il n'est pas exclu, cependant, de faire appel à d'autres personnes d'organisations

représentatives. Cette possibilité est laissée à la discrétion des porteurs politique et technique.

Les porteurs veillent à ce que la composition des ateliers-projets respecte dans la mesure du possible le principe de 50% d'élus et 50% d'experts, partenaires et représentants de la société civile.

#### 4. La restitution des débats

A l'issue de chaque réunion d'atelier-projet, un relevé de conclusions est établi par le collaborateur référent. Il est important de conserver une trace écrite et synthétique de tous les débats en atelier-projet.

## Les conditions de réussite

---

### 1. Définir clairement la commande politique, le périmètre de l'atelier-projet et son calendrier prévisionnel

L'atelier-projet travaille sur un sujet précis qui doit aboutir - ultérieurement - à une prise de décision. Dès lors, il convient de bien clarifier la commande politique. De même, le périmètre de discussion, le **cadre, doit être clairement explicité et partagé par tous**. Outre la définition précise du sujet, les éléments de cadrage peuvent porter à la fois sur des aspects financiers, juridiques, de délai de réalisation...

De manière plus globale, les éléments négociables et ceux non négociables doivent être bien précisés.

Ce point est essentiel pour partir sur de bonnes bases et éviter de générer des incompréhensions au fil de l'avancement des travaux.

Il convient également de préciser que **l'atelier-projet a un début et une fin**. D'où la nécessité de définir un calendrier prévisionnel en identifiant les différentes étapes et notamment, le temps d'échange avec le Forum et le cas échéant, les validations intermédiaires des travaux par le comité d'impulsion et le Bureau.

### 2. S'assurer d'une bonne représentativité de l'ensemble des forces vives

Les porteurs devront veiller à ce que les 3 collèges soient effectivement représentés au sein de l'atelier-projet.

### 3. Partager un même langage

Réunissant des personnes d'horizons différents, il est important de veiller à ce que tous les membres de l'atelier-projet partagent le même langage. Pour cela, une première étape pédagogique d'appropriation du sujet et des termes utilisés est indispensable. En début de chaque séquence d'un atelier-projet, il sera nécessaire de rechercher ensemble le sens des mots, des concepts, etc... pour avoir un niveau de compréhension partagé.

#### 4. S'assurer de l'assiduité de ses membres et de leur éthique de la participation

Les ateliers-projets s'inscrivent dans une certaine durée. Dès lors, pour pouvoir participer pleinement à l'avancement des travaux, il est essentiel que les membres de l'atelier-projet s'engagent à participer avec assiduité aux travaux. Chaque membre est ainsi invité à signer

une charte d'engagement. Celle-ci - document en annexe - définit l'état d'esprit dans lequel s'effectuent les travaux et les règles qui s'appliquent à ses participants afin d'assurer une qualité des échanges et des débats.

#### 5. Aboutir à des propositions concrètes et réalistes

Il ne faut pas perdre de vue que les travaux menés au sein de l'atelier-projet ont pour objet final une prise de décision. Ainsi, il convient de bien s'assurer de la faisabilité des propositions soumises.

### En pratique, quelques règles de fonctionnement

Voici quelques règles de fonctionnement très concrètes à suivre. Elles visent à concilier le besoin d'associer largement, mais aussi de garder la faculté de travail dans de bonnes conditions.

**NB** : elles ne s'appliquent pas à l'atelier permanent des Finances

#### 1. Sur la composition de l'atelier-projet

##### Le collège des élus

Détermination des membres	Qui s'en charge ?	Comment ?	Principes et règles
<b>Elus communautaires</b>	Collaborateur référent de l'atelier-projet	Envoi d'un mail à l'ensemble des élus communautaires à la signature du porteur politique leur demandant s'ils souhaitent participer	- Principe de l'appel à candidature et du volontariat
<b>Elus municipaux</b>	Collaborateur référent de l'atelier-projet	Envoi d'un mail aux Maires, leur demandant de désigner, le cas échéant, leur représentant	Lorsqu'un atelier-projet concerne plus spécifiquement une commune (équipement se situant sur son ban par exemple), les porteurs veillent à ce qu'elle soit représentée.

### Le collège des experts

Détermination des membres	Qui s'en charge ?	Comment ?	Principes et règles
<b>Collaborateurs m2A</b>	Direction générale de m2A	Désignation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il convient de s'assurer que toutes compétences nécessaires soient réunies (principe de transversalité)</li> <li>- Il appartient à la direction générale de valider les collaborateurs m2A intégrant l'atelier-projet.</li> </ul>
<b>Collaborateurs des communes</b>	Collaborateur référent de l'atelier-projet	Envoi d'un mail aux DGS, leur demandant de désigner, le cas échéant, leur représentant	Les porteurs veilleront à ce que les communes concernées par le sujet traité ou l'organisation de la mise en œuvre d'un projet soient bien représentées.
<b>Partenaires</b>	Collaborateur référent de l'atelier-projet	Il appartient au collaborateur référent de solliciter les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il appartient aux porteurs d'identifier les partenaires à solliciter pour participer à l'atelier-projet.</li> <li>- Le nombre de partenaires est dépendant de la nature de l'atelier-projet. Le choix est libre. Il convient néanmoins de privilégier le principe d'un représentant par partenaire.</li> </ul>

### Le collège des représentants de la société civile et des organisations

Détermination des membres	Qui s'en charge ?	Comment ?	Principes et règles
<b>Conseil de développement de l'agglomération mulhousienne ou autres organisations</b>	Collaborateur référent de l'atelier-projet sollicite la mission intercommunalité	La mission intercommunalité se chargera, en lien avec le Président du Conseil de développement, d'identifier les représentants du Conseil de développement	Le nombre de représentants du Conseil de développement est limité à 2 personnes par atelier-projet.
<b>Autres organisations</b>	Collaborateur référent de l'atelier-projet	Il sollicite les organisations spécifiques représentatives de la société civile	



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

## **2. Sur la coordination et la mise en agenda des atelier-projets**

Les porteurs des ateliers-projets sont libres de fixer les différents temps de travail et de rencontre. Toutefois, pour éviter que des ateliers-projets aient lieu au même moment, la mission intercommunalité est chargée de veiller au non-chevauchement des différentes réunions. **Dès lors, il appartient au collaborateur référent de l'atelier-projet de transmettre les plannings prévisionnels des rencontres à la mission intercommunalité.**

Par ailleurs, un calendrier partagé intranet sera mis en place pour avoir une vision globale des réunions des ateliers-projets.

## **3. Sur l'organisation concrète des ateliers-projets**

En amont de chaque réunion, le porteur politique envoie une invitation par mail aux personnes inscrites auxquels sont joints l'ordre du jour et les documents supports à la réunion.

En fin d'atelier, un relevé de décisions est réalisé sous la responsabilité du collaborateur référent. Il est validé par l'ensemble des membres de l'atelier-projet lors de la réunion suivante.

## ANNEXE

# Charte d'engagement et de qualité démocratique

La présente charte offre le cadre de référence des engagements de l'ensemble des participants aux ateliers-projets. Elle définit l'état d'esprit dans lequel s'effectuent les travaux des ateliers-projets et les règles qui s'appliquent afin d'assurer une qualité des échanges et des débats.

Les participants à l'atelier-projet s'engagent à :

- être **pleinement acteur** de la construction de l'agglomération
- être **actifs et assidus** pour l'ensemble des ateliers-projets.
- **chercher à bien s'informer sur les thèmes de travail**
- participer de **manière constructive** au débat
- **débattre dans le respect de chacun**
- **privilégier la qualité d'écoute**